



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **7 octobre 2019**

Décision n° **CP-2019-3412**

commune (s) : Lyon 1er

objet : Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située 4 place du Lieutenant Morel le long de l'ancien collège Truffaut

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 26 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 8 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Kabalo, Pouzol, Sellès (pouvoir à M. Veron).

Commission permanente du 7 octobre 2019**Décision n° CP-2019-3412**

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située 4 place du Lieutenant Morel le long de l'ancien collège Truffaut**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 19 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La Métropole de Lyon a lancé un appel d'offres sur l'ancien collège François Truffaut situé sur la parcelle cadastrée AH 12 au n° 4 place Lieutenant Morel à Lyon 1er. La société en nom collectif (SNC) Linkcity, lauréate de cet appel d'offres en 2018, conclura avec la Métropole un bail à construction d'une durée de 60 ans, en vue d'effectuer des travaux de réhabilitation de l'ancien collège et de réaliser un programme immobilier comprenant :

- une résidence étudiante sociale,
- un hôtel,
- des locaux associatifs,
- des bureaux,
- une crèche,
- un tiers lieu.

Dans ce contexte, la SNC Linkcity a sollicité la Métropole pour le déclassement et l'acquisition d'une emprise d'une superficie d'environ 31 m², située le long de l'ancien collège 4 place du Lieutenant Morel à Lyon 1er.

Plusieurs réseaux appartenant à ENEDIS, Grand Lyon Réseau Exploitants, Gaz réseau distribution France (GRDF), Mairie de Lyon (éclairage public), Eau du Grand Lyon, NUMERICABLE, Orange, ont été identifiés sous ou à proximité immédiate de l'emprise à déclasser. Leur dévoiement éventuel est entièrement à la charge de l'acquéreur.

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable à ce déclassement. Toutefois, la direction de l'eau émet la remarque suivante : les réseaux d'eau potable et d'assainissement sont hors de l'emprise à déclasser.

Des canalisations de branchement d'assainissement et d'eau potable peuvent être présentes sous l'emprise à déclasser.

Si le pétitionnaire veut les faire déplacer, il devra demander des devis à la direction adjointe de l'eau (assainissement) et à l'Eau du Grand Lyon (eau potable).

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure sera dispensée d'enquête publique, en application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

La mise à bail s'effectuera après désaffectation et déclassement de l'emprise susmentionnée entre la Métropole et la SNC Linkcity. Il est précisé que cette mise à bail est présentée par décision séparée ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public de voirie métropolitain de l'emprise d'une superficie d'environ 31 m², située de long de l'ancien collège François Truffaut 4 place Lieutenant Morel à Lyon 1er.

2° - Intègre cette emprise ainsi déclassée dans le domaine privé de la Métropole.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.